Publié le 24/04/90

DÉPARTEMENT

ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT

Loi du 5 Avril 1884 — Article 56

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité d'Administration

du Syndicat d MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE

Séance du 24 Avril 1990

Objet : Cotisation 1990

L'an mil neuf cent cent quatre vingt dix

et le vingt quatre Avril

à seize heures trente

le Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Hervé de FONTMICHEL

9004/11

Présents ou Représentés : MM. ASTIER, AUGIER, BALARELLO, BALDINI, BARBIER, BOUIGES, CAPPONI, DE FONTMICHEL, DELORENZO, THAON, DUHALDE, FRANCO, GIANOTTI, GINESY, GUIGONIS, LELEUX LAUGIER, MARIA, MARY, MORANI, MURRIS, PASCAL, PRICCO SANTUCCI, MMme BELLON, SARAMITO.

Le Président donne lecture des Cotisations pour l'année scolaire 1990/91, applicables aux élèves et aux Communes.

TARIFS Année scolaire 1990/91		DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS		
		Communes participant au fonctionnement de l'Ecole		Communes non participantes
		Enfants (-18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
A	Instruments et F.M. (*)	650 F	1 300 F	1 950 F
B	Formation Musicale] Jardin Musical] (*) Atelier avec F.M.]	450 F	900 F	1 350 F
C	Atelier ou Instrument supplémentaire	300 F	300 F	500 F
D	Dominante	350 F		

(*) ajout de frais d'achat de fournitures pédagogiques pour la Formation Musicale, d'un montant forfaitaire de 100 F.

Tarif dégressif applicable seulement sur les Tarifs A et B :
2ème inscription - 20 %; 3ème inscription - 30 % , etc..
le pourcentage s'applique sur la cotisation la plus élevée.
La participation des communes est de 1 300 F par an et par enfant.

Ouï l'exposé du Président, le Comité décide à l'unanimité du montant des cotisations exposé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président
Hervé de FONTMICHEL

REÇU LE
03 MAI 1990
A PREFECTURE
DES ALPES-MARITIMES

SFDI - UZÈS (GARD) Mairies - 1371